

L'ANSES a cherché le diméthoate dans les cerises Et le Ministre l'a retiré du marché : bravo !

Depuis quelques années, un moucheron, la *Drosophila Suzuuki* cause des pertes importantes de production de cerises. Fallait-il continuer à autoriser ce produit sachant que depuis plusieurs années les limites maximales de résidus de cette substance dans ces fruits étaient dépassées ?

En s'appuyant sur l'avis de l'Anses et en faisant usage de la « clause de sauvegarde » le ministère fait d'une pierre deux coups. Il protège les consommateurs, car ceux-ci ne trouveront pas de cerises importées de pays voisins utilisant le diméthoate. Il protège aussi les producteurs d'une distorsion de concurrence. Cette décision est, pourquoi ne pas le dire, courageuse.

Il n'est en effet pas raisonnable que certains responsables de filière agricole mettent la menace économique, réelle, au dessus des conséquences de santé publique. Le mérite de notre législation, bien imparfaite, est cependant de tenter d'anticiper certains risques sanitaires. Pour un produit reconnu outre atlantique comme potentiellement cancérigène et reprotoxique, neurotoxique, reconnu par l'Union Européenne comme perturbateur endocrinien (PE), il n'était en effet pas raisonnable d'en rester là. Rappelons simplement que le règlement Européen 1107/2009 concernant la mise sur le marché des pesticides, est foulé aux pieds depuis 7 ans : il prévoit pourtant bel et bien le retrait du marché des pesticides reconnus PE, mais le lobbying intense de l'industrie chimique a fait le reste et permis à la définition des critères de perturbation endocrinienne d'être soumis aux résultats.... d'une étude d'impact économique ! Nous y revoilà...

Afin que, dans l'intérêt de tous, producteurs et consommateurs, cette législation soit vue non pas comme une contrainte de plus, mais comme un moyen d'anticiper les conséquences environnementales ou sanitaires, elle doit s'accompagner pour les professionnels en difficulté, de mesures d'aide à la conversion à des techniques agro-écologiques permettant aux agriculteurs de se passer des produits les plus dangereux (CMR - cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques -, PE ou neurotoxiques).